Les métropoles : apports et limites pour les territoires



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 11/02/2019

Saisine liée : LES MÉTROPOLES : APPORTS ET LIMITES POUR LES TERRITOIRES

Une nouvelle saisine de la section de l'aménagement durable des territoires

Les métropoles ont connu en France un renforcement marqué dans les dernières décennies et tout laisse à penser que le modèle métropolitain s'impose à nous avec une certaine fatalité. Ce renforcement a été pour partie souhaité afin de favoriser l'inscription de la France dans la mondialisation et de contrebalancer la prépondérance de Paris en constituant d'autres grands pôles urbains. Mais ce modèle pas ou peu évalué semble porter en lui des problématiques endogènes (maintien des poches de précarités) et exogènes (aspiration de l'activité économique au détriment des villes moyennes).

Le renforcement continu des métropoles n'est sans doute pas étranger au sentiment d'accroissement des inégalités territoriales en France. Si nous vivons aujourd'hui l'expression de certains symptômes, ne les confondons pas avec le mal. C'est d'égalité territoriale dont il est principalement question, de répartition des investissements, de visibilité de la chose publique et de son incarnation par des services utiles aux populations, pour contribuer à retrouver l'envie de « faire France ensemble » et à casser des dynamiques conduisant vers le non consentement à l'impôt et vers la désaffiliation républicaine voire démocratique.

Notre travail se veut au cœur des attributions de la section aménagement durable des territoires en produisant avec cet angle d'analyse un rapport, dressant une photographie du territoire et de ses évolutions récentes et analysant quatre de ses typologies principales : les métropoles, les villes moyennes, les espaces périurbains, les territoires ruraux… (Superficie, démographie, atouts et handicaps, critères économiques, sociaux et environnementaux….). Sans oublier nos Outre-mer, qui pourraient faire l'objet d'une contribution de la délégation Outre-mer. Le rapport pourrait, pour chaque grand type de territoires, au-delà d'une approche d'ensemble, prendre un ou deux exemples illustratifs. Il s'attacherait à analyser les relations et tensions entre ces territoires, les frictions et plus généralement les diverses composantes des inégalités territoriales.

Si le rapport met en lumière un déséquilibre notable et un assèchement du territoire générés par le développement des métropoles, le projet d'avis pourrait formuler des préconisations visant à contribuer à un rééquilibrage territorial en matière : économique, sociale, éducative, urbanistique, numérique etc. Il s'agirait non pas d'opposer les modèles, mais de proposer les

dispositifs contribuant à l’émergence d’un continuum territorial harmonieux.

© - copyright CESE - Novembre 2026